

Plan Climat

Air Énergie Territorial



Grand Orb
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
EN LANGUEDOC



Synthèse de l'état initial de l'environnement

Février 2021
Réf : B4CCCGO

IDE Environnement

4, rue Jules Védrières—31 400 TOULOUSE

Tél : 05 62 16 72 72

Email : contact-ide@ide-environnement.com

PREAMBULE

Le **Plan Climat Air Energie Territorial** (PCAET) est un outil réglementaire permettant de définir un projet territorial de développement durable. A l'échelle du territoire, le PCAET définit les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il est basé sur un diagnostic et définit un plan d'action partagé, mis en œuvre notamment grâce à l'engagement des acteurs du territoire associés à cette démarche.

Le PCAET a pour objectif de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique ;
- Adapter notre société aux changements climatiques déjà constatés et à venir ;
- Réduire les polluants atmosphériques pour améliorer la santé ;
- Mettre en place une sobriété énergétique et développer les énergies renouvelables.

Le PCAET est soumis à évaluation environnementale (articles R 122-17 I-10 et R 122-20 du Code de l'environnement). Cette dernière permet de prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et sanitaires, et de représenter le meilleur compromis entre les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat, et les autres enjeux environnementaux.

Dans ce cadre, **l'état initial de l'environnement** a pour objectif d'établir un portrait dynamique de l'environnement naturel et humain sur le territoire. Il aboutit à l'identification de plusieurs enjeux environnementaux propres au territoire du Grand Orb. Ces enjeux seront pris en compte tout au long de l'élaboration du PCAET.

LE TERRITOIRE ET LES RESSOURCES NATURELLES

La Communauté de Communes du Grand Orb se situe dans la région Occitanie, au nord-ouest du département de l'Hérault.

Issue de diverses mutations, la Communauté de communes regroupe aujourd'hui 24 communes et s'étend sur une superficie globale de 460 km². Près de 22 000 habitants occupent ce vaste territoire (20 827, INSEE, 2018). A l'échelle de ce territoire rural, l'occupation globale du sol est dominée par une présence marquée de l'écosystème forestier, couvrant près de 78% de sa superficie globale.

Relief et climat

Le territoire intercommunal du Grand Orb présente un relief relativement marqué et variant de 100 à 850 mètres NGF environ. La partie nord du territoire présente un relief plus marqué avec la proximité des Monts d'Orb.

Le territoire se trouve dans une région à climat méditerranéen, aux étés secs et chauds et aux automnes doux, durant lesquels se succèdent des périodes encore bien ensoleillées et des périodes de pluies abondantes, notamment en octobre. Il bénéficie également d'une influence atlantique dégradée qui se ressent de plus en plus en allant vers l'Ouest. La fraîcheur et la pluviométrie augmentent rapidement avec l'altitude. Au cours de l'année, les températures moyennes varient entre 5°C (janvier et février) à 22,4°C (août).

La température moyenne annuelle est de 13,6 °C. La pluviométrie annuelle moyenne est de 1 073 mm (station météorologique de Bédarieux). Le territoire du Grand Orb est sous l'influence de la Tramontane ou du Cers, légèrement atténuée car ces vents se manifestent plutôt dans la moitié sud-ouest du département.

Les conditions climatiques observées sur le territoire présentent des caractéristiques favorables au développement d'énergies renouvelables.

La ressource en eau

Le territoire de la Communauté de communes du Grand Orb compte 5 masses d'eau souterraines. Ces dernières présentent une sensibilité relative sur le territoire étant donné la présence d'une nappe proche de la surface et en lien avec les eaux superficielles. Toutefois, ces 5 masses d'eau souterraines présentent une bonne qualité des eaux.

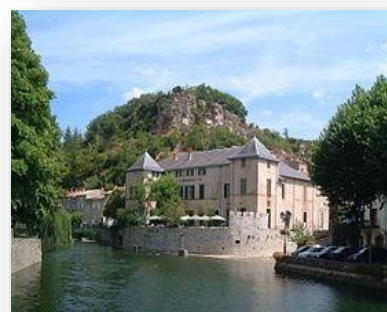
Le territoire présente ainsi un réseau hydrographique dense, structuré autour du fleuve de l'Orb. Au total, plus de 528 km linéaire cumulé de cours d'eau sillonnent ainsi le territoire. La qualité des eaux de l'Orb est bonne, voire excellente (classe 1) jusqu'au secteur de Bédarieux – Lamalou-les-Bains, où l'insuffisance de la collecte et du traitement des eaux usées provoque une dégradation sensible de la qualité, qui se fait sentir jusqu'à l'entrée des gorges.

L'Orb possède de nombreux affluents dont les trois principaux traversent le territoire : le Gravezon, le Vernoubrel et la Mare. Leur qualité est correcte mais les mesures effectuées ces dernières années montrent une légère diminution de la qualité.

Un seul plan d'eau se situe sur le territoire : le lac d'Avène, d'une superficie de 1,9 km². Celui-ci permet principalement l'irrigation et l'alimentation en eau potable, ainsi que la prévention des risques liés à l'occurrence de crues. Il permet également la production d'hydro-électricité. A noter que le lac d'Avène présente un bon état chimique et écologique.

Plusieurs zones humides sont également recensées, principalement le long de l'Orb et de la Mare.

Concernant les usages de l'eau, des activités de pêche et de baignade sont recensées. De plus, quatre zones de baignade sont présentes sur le territoire, sur les communes de Ceilhes-et-Rocozels, le Bousquet-d'Orb, Saint-Etienne-Estréchoux et Villemagne-l'Argentière. D'après le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, les qualités des eaux de baignade sont dans un état « Suffisant » à Ceilhes-et-Rocozels, « Bon » au Bousquet-d'Orb et « Excellent » dans les deux autres communes.



De gauche à droite : le cours d'eau de l'Orb et son affluent, le Gravezon

Matériaux minéralogiques

Le territoire se situe principalement au droit de gisements calcaires, de gneiss et granites, et de grès et quartzites. De nombreuses carrières sont recensées, en particulier au sud du territoire. A noter que des secteurs présentant une sensibilité environnementale pour l'implantation de futures carrières sont identifiés sur tout le territoire, une attention particulière devra donc être portée en cas d'implantation de nouvelles carrières (zones de classe B, C, D et E d'après le Schéma Départemental des Carrières de l'Hérault).

Occupation du sol

Les milieux naturels sont largement dominants sur le territoire, ce qui s'explique notamment par la présence d'importants massifs boisés (78% d'espaces boisés, 19% d'espaces agricoles). Les boisements sont principalement des forêts de feuillus (chênes, hêtres, châtaigniers...). La filière bois est développée sur le territoire. La Charte du Parc Naturel régional du Haut-Languedoc établit une stratégie de développement durable de cette filière.

Les parcelles cultivées sont principalement localisées dans les vallées de l'Orb et de la Mare. Ce sont majoritairement des prairies, de taille variable, et le plus souvent séparées par des haies.

D'après le diagnostic agricole réalisé en 2016, les pratiques agricoles sont donc respectueuses de l'environnement. En effet, une faible utilisation de produits phytosanitaires est recensée sur le territoire.

Les productions agricoles diversifiées, soutenues par les AOC, les IGP et le développement des circuits courts, reflètent les paysages du territoire.

L'urbanisation ne représente que 3,4% du territoire. Les secteurs urbanisés sont peu denses et organisés le long des vallées des principaux cours d'eau.

BIODIVERSITE

Milieux et espèces

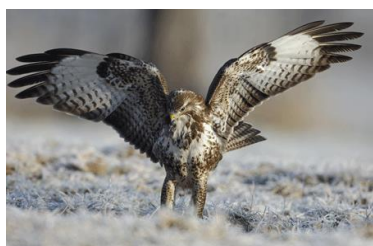
Trois grands types de milieux naturels sont identifiés sur le territoire :

Les milieux forestiers : la forêt, présente sur tout le territoire, est caractérisée par une chênaie, qui s'organise en différentes strates de végétation selon son altitude. Elle constitue un véritable réservoir de biodiversité, notamment pour les mammifères, les oiseaux et les insectes. De plus, l'écosystème boisé accueille une large palette d'espèces parapluies, c'est-à-dire des espèces dont l'étendue du territoire ou de la niche écologique permet, si elle est protégée, la protection d'un grand nombre d'autres espèces, à la fois faunistiques et floristiques, exploitant également les milieux associés. De manière générale, la surface forestière gagne progressivement du terrain sur le territoire. Toutefois, la chênaie reste essentiellement menacée, de manière directe, par le défrichement qui pourrait être induit par l'étalement urbain. De plus, le changement climatique apparaît également comme un enjeu majeur. La composition des peuplements sera amenée à évoluer dans les années à venir pour s'adapter à l'augmentation de la fréquence des tempêtes et des épisodes de canicules ;



Circaète Jean-le-Blanc (Circaetus gallicus) – © LPO

Les milieux ouverts agricoles : les milieux ouverts sont majoritairement représentés par des prairies et des landes, localisées le long des vallées de l'Orb et de la Mare. Si les milieux agricoles en tant que tels n'accueillent pas une biodiversité riche, la conservation des haies et des lisières en périphérie permet de constituer des lieux de repos, de nidification ou de nourrissage pour de nombreuses espèces, notamment d'avifaune. Très tributaires de l'activité pastorale, ces milieux peuvent être menacés à la fois par le surpâturage, en particulier ovin, mais aussi par l'abandon du pâturage ;



Buse variable (Buteo buteo) – © LPO

Les milieux aquatiques et humides : l'eau est très présente sur le territoire, du fait de la multitude de cours d'eau s'y écoulant. Ceux-ci sont par ailleurs majoritairement dotés de ripisylves, c'est-à-dire de végétation plus ou moins fournie bordant le cours d'eau. Certains cours d'eau sillonnant le territoire abritent, dans leurs berges, l'emblématique Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) qui apparaît déterminante au regard de la Trame Verte et Bleue (déclinaison locale du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)).

Les ripisylves abritent un écosystème forestier riche et jouent un rôle essentiel au sein des écosystèmes aquatiques (abris, nourriture, déplacement, régulation de la température de l'eau...). La ripisylve est donc un facteur important de diversification de l'habitat terrestre et aquatique.

Les aménagements des cours d'eau peuvent conduire à une transformation, voire une banalisation du cortège floristique de ce type de milieux. L'abaissement des niveaux de la nappe et la réduction de l'amplitude des variations impactent également la ripisylve en induisant une diminution des surfaces occupées par des groupements herbacés et des communautés de bois tendres, au profit notamment d'espèces végétales envahissantes.

De nombreuses zones humides sont également identifiées, principalement le long des cours d'eau. Elles jouent un rôle majeur (limitation des inondations, filtration des polluants, ...) et accueillent une faune et une flore diversifiée.



Triton marbré (Triturus marmoratus) – © INPN

Zonages du patrimoine naturel

Le territoire de la Communauté de communes du Grand Orb bénéficie d'un grand nombre d'outils d'inventaires, de gestion ou de protection des milieux naturels. **Trois sites Natura 2000** qui recoupent le territoire : une Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux) : « Le Salagou » et deux Zones Spéciales de Conservation (Directive Habitats) : « Les crêtes du Mont Marcou et des Monts de Mare » et la « Grotte du Trésor » ; **12 ZNIEFF de type I** (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et **6 ZNIEFF de type II** couvrant près de 74% de sa superficie ; **5 Espaces Naturels** qui représentent 0,4% de sa superficie ; **le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc** qui s'étend sur 118 communes, soit 307 183 ha. Il recoupe 21 communes du Grand Orb et représente 89% de la superficie du territoire. L'ensemble des collectivités au sein du Parc sont engagées par une Charte, sur des objectifs à atteindre en termes de mise en valeur du patrimoine ; et enfin **2 sites classés** couvrant près de 3% de sa superficie : « Vallée et lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords », et « Aven du Mont Marcou ».

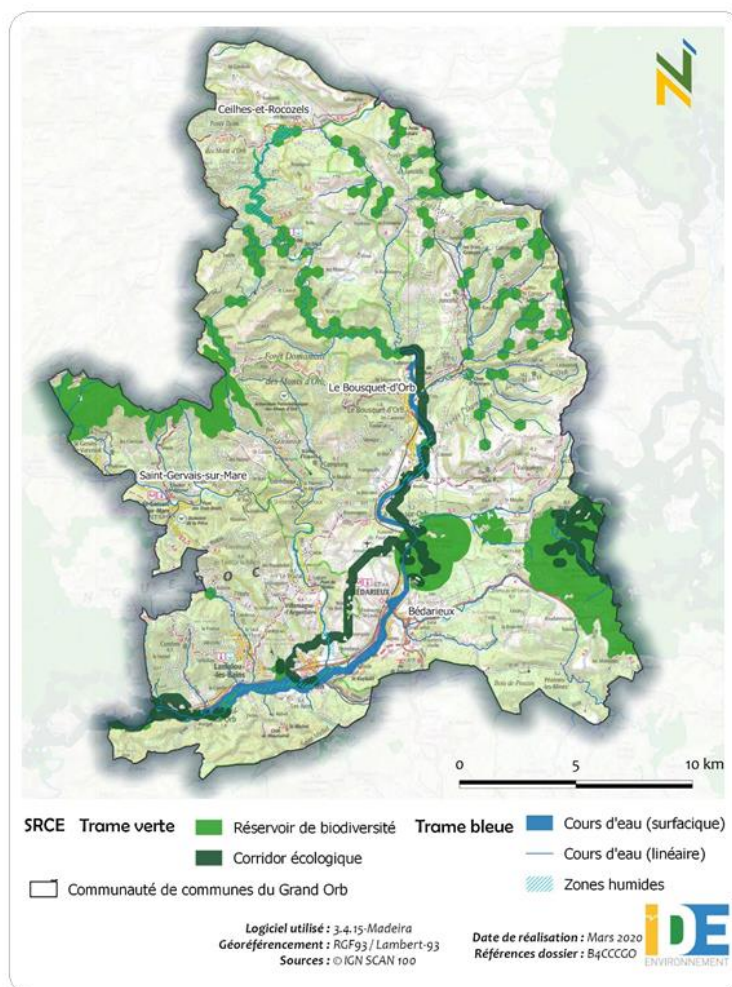
Continuités écologiques

La Trame Verte et Bleue vise à conserver et/ou rétablir, entre les réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, c'est-à-dire des espaces de continuité ou de proximité propices à la circulation des espèces et au fonctionnement des milieux naturels.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Orb, la trame bleue est structurée par l'Orb traversant le territoire du nord au sud, ainsi que par ses cours d'eau affluents, notamment la Mare, le Gravezon et le Vernoubrel. A noter que l'Orb présente plusieurs seuils ou barrage pouvant constituer un obstacle à la continuité écologique pour certaines espèces.

Une zone humide est par ailleurs identifiée par le SRCE, au nord du territoire, au niveau du lac d'Avène.

Concernant la trame verte, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Languedoc-Roussillon identifie de nombreux **réservoirs de biodiversité** sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Orb, localisés principalement dans ses parties sud-est, ouest et nord-est. Des **corridors écologiques** sont également identifiés, en majorité le long de la vallée de l'Orb.



RISQUES

Risques naturels

Le territoire de la Communauté de communes du Grand Orb est soumis à 3 types de risques naturels.

Le **risque de feu de forêt** est le risque naturel prédominant sur le territoire du Grand Orb, qui totalise près de 35 724 ha d'espaces forestiers. 19 communes sont particulièrement concernées par le risque de feu de forêt.

Compte tenu de l'étendue du réseau hydrographique, une part importante du territoire est concernée par le **risque inondation**. L'Orb est concerné mais également la Mare et le Gravezon. Le territoire de Grand Orb est ainsi concerné par un Atlas des Zones inondables, ainsi que trois PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) couvrant au total 11 communes. Le territoire est également soumis à un risque d'inondation par remontée de nappe, principalement localisé dans la vallée de l'Orb.

Enfin, le territoire est soumis au **risque de retrait-gonflement des argiles**. Ce phénomène désigne les mouvements des sols argileux associés aux phases de sécheresse et de réhydratation des sols. Dans un contexte de changement climatique, ce phénomène est amené à augmenter.

De plus, de nombreuses **cavités souterraines** susceptibles d'entraîner des mouvements de terrain sont recensées sur le territoire. La partie Est de la Communauté de communes présente notamment de très nombreuses cavités naturelles (environ une centaine). La commune de Lamalou-les-Bains est couverte par un PPR mouvement de terrain. Quelques ouvrages civils, anciennes carrières et galeries sont également recensées sur tout le territoire.

Par ailleurs, il est à noter que l'ensemble du territoire se situe en zonage sismique de catégorie 1, ce qui signifie que le risque sismique est très faible.

Risques technologiques

Le territoire de la Communauté de communes du Grand Orb est soumis aux risques technologiques suivants :

- **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) : 25 ICPE** sont recensées sur le territoire (aucun site SEVESO) : centrales de production d'énergie (parcs éoliens), d'exploitations de carrières, entreprises de gestion des déchets, entreprises de l'agro-alimentaire ;
- **Risque de rupture de barrage** : un barrage de classe A est recensé sur le territoire, au niveau du lac d'Avène. Les communes d'Avène, le Bousquet-d'Orb, la Tour-sur-Orb et Bédarieux sont en particulier concernées par ce risque ;
- **Transport de matières dangereuses** : ce risque est localisé au niveau des principaux axes routiers traversant le territoire (D35, D908, D909). 11 communes sont particulièrement vulnérables à ce risque.

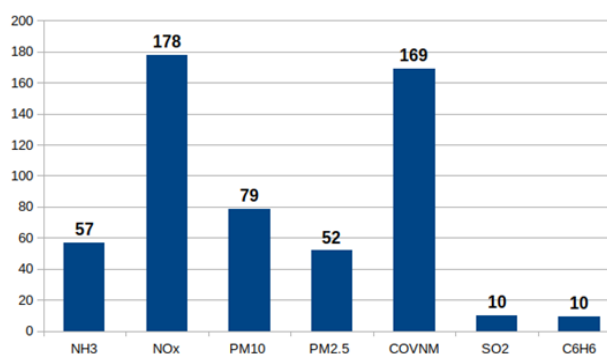
SANTE HUMAINE

Qualité de l'air

D'après ATMO Occitanie, 550 tonnes de polluants atmosphériques ont été émises sur le territoire du Grand Orb.

L'inventaire National Spatialisé (donnée communale 2012) montre que les particules en suspension PM_{2,5} et PM₁₀ sont principalement émises sur les communes de Bédarieux et la Tour-sur-Orb, et sont dues au secteur du résidentiel-tertiaire. Des taux élevés en Composés Organiques Volatils Non Métalliques (COVNM) sont également recensés sur le territoire. Leur principale source d'émission est l'industrie. Enfin, les émissions de NH₃ et SO₂ sont globalement faibles sur le territoire.

Émissions de polluants atmosphériques pour le Grand Orb, en tonne, en 2013



Qualité de l'eau

Les eaux souterraines du territoire présentent une bonne qualité. L'Orb présente quant à lui un état écologique bon à moyen. Toutefois, une tendance aux proliférations végétales (eutrophisation) est décelée (l'indice Poisson est régulièrement déclassant au niveau du Poujol). De plus, la présence de plusieurs micropolluants métalliques est régulièrement détectée dans les analyses : Arsenic en particulier mais aussi Zinc, Plomb et Mercure. Les suivis réalisés sur les affluents de l'Orb et notamment la Mare fournissent des résultats similaires : indice Poisson moyen, tendance à l'eutrophisation et présence de mercure notée en 2010.

66 points de captages d'eau potable sont recensés sur le territoire, présentant des périmètres de protection plus ou moins étendus. Tous les forages se font dans les eaux souterraines.

Enfin, le territoire présente 31 stations d'épuration (STEP), présentant majoritairement un bon fonctionnement. Les STEP de Lunas – Le Bousquet-d'Orb, Hérépian-Villemagne et Lamalou-les-Bains présentent cependant un dysfonctionnement important (taux de saturation organique supérieur à 100%).

Nuisances sonores

La principale source de nuisances sonores sur le territoire est liée au transport routier. Certaines portions de routes sont concernées par un classement sonore des infrastructures de transports terrestres :

- RD908, classée en catégorie 2 à 4 ;
- RD909A, classée en catégorie 3 à 4 ;
- Route « Déviation de Bédarieux », classée en catégorie 3 ;
- Rue « Barreau Bédarieux », classée en catégorie 3.

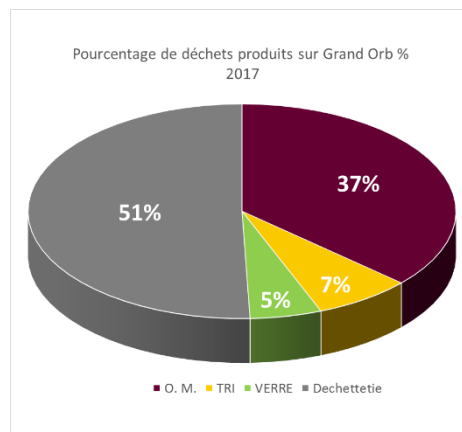
Ainsi, les communes de Bédarieux, Hérépian, Lamalou-les-Bains, Les Aires et Le Poujol-sur-Orb sont concernées par des secteurs affectés par le bruit.

POLLUTIONS

Déchets

La Communauté de communes du Grand Orb assure la collecte et le traitement des déchets en régie. En 2017, la production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire était de 664 kg/hab (supérieur à la moyenne nationale de 573 kg/hab). Les déchets ménagers sont traités à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) VALROSYS à Montblanc, à 30 km du territoire. Les déchets issus de la collecte sélective sont quant à eux traités au centre de tri de Lansargues exploité par DELTA Recyclage, à environ 70 km à l'est du territoire.

La Communauté de communes du Grand Orb est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de prévention de la production des déchets, au travers la mise en place de nombreuses actions définies dans le cadre de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



Qualité des sols et sous-sols

D'après la base de données BASOL, 6 sites ou sols pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, sont recensés sur le territoire sur les communes d'Avène, Graissessac, Bédarieux et Joncels.

74 sites industriels ou de service, en activité ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, sont également recensés dans la base de données nationale BASIAS. Les activités de ces sites sont diverses : garage automobile, fabrication de matériaux, extraction de matériaux, dépôt de liquides inflammables...

ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

Climat

Le territoire présente un climat méditerranéen (étés chauds et secs / hivers doux et humides). Le changement climatique est d'ores et déjà en marche.

A l'échelle de la Communauté de communes, les données de la station climatique des Aires peuvent être analysées. Elles montrent globalement :

- Des températures printanières et estivales en forte augmentation ;
- A partir de l'été 2003, le nombre de journées très chaudes devient plus fréquent les années suivantes, mais le nombre de jours de gel ne connaît pas d'évolution significative ;
- Aucune tendance particulière pour les cumuls annuels de précipitation, et le nombre de jours de pluie hivernale efficiente reste globalement stable.

Si les évolutions concernant les précipitations ne sont pas significatives à l'échelle du territoire, on observe bel et bien un réchauffement global depuis 1980. Cela pourra avoir des **conséquences** sur les populations, les milieux naturels et les espèces, la ressource en eau, l'agriculture, ou encore les risques naturels.

Consommations énergétiques

Les consommations énergétiques finales totales sur la Communauté de communes du Grand Orb sont de 422 812 MWh en 2017, soit 20,3 MWh/habitant (inférieure à la moyenne régionale de 20,7 MWh/habitant/an).

Les secteurs du transport routier et du résidentiel sont les deux secteurs les plus consommateurs d'énergie sur le territoire (42% et 38%). Par ailleurs, le secteur du transport routier est le consommateur majoritaire de produits pétroliers.

A noter que les différents secteurs de consommation sur le territoire présentent des potentiels de réduction.

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur la Communauté de communes du Grand Orb sont de 106 kteqCO₂/an, soit 5,1 teqCO₂/an/habitant (inférieur à la moyenne régionale de 5,25 teqCO₂/an/habitant).

Le transport routier est le premier secteur émetteur de GES sur le territoire (45%).

Les émissions de CO₂ d'origine énergétique proviennent à 59% du transport de personnes et de marchandises (carburant). Les émissions d'origine non énergétique sont le méthane CH₄ et le protoxyde d'azote N₂O, liées à l'agriculture, ainsi que les gaz fluorés HFC, liés aux climatisations et systèmes de réfrigération.

A noter que les différents postes d'émissions de GES sur le territoire présentent des potentiels de réduction.

Energies renouvelables

Comme indiqué **les conditions climatiques du territoire présentent des caractéristiques favorables au développement d'énergies renouvelables.**

En 2017, la production d'énergie renouvelable sur la Communauté de communes du Grand Orb était de 175°GWh, ce qui représente 41 % de la consommation d'énergie finale. Quatre filières de production d'énergie renouvelable sont présentes sur le territoire : l'éolien (61%), le bois-énergie (17%), le photovoltaïque (15%) et l'hydroélectricité (7%).

A noter que les filières bois-énergie, solaire photovoltaïque et thermique, méthanisation et éolien présentent des potentiels de développement sur le territoire.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Grands ensembles paysagers et entités paysagères

Le territoire du Grand Orb recoupe trois grands ensembles paysagers : « Les contreforts des Causses et de la Montagne Noire » à l'est, « Les vallées du Jaur et de l'Orb » au centre et « La Montagne Noire » à l'ouest.

De plus, le territoire s'étend au sein de 5 grandes entités paysagères :

- Les Monts d'Orb ;
- La Vallée de l'Orb et de Bédarieux ;
- L'Escandorgue ;
- Le creuset géologique du Salagou ;
- Les avant-monts.

Patrimoine historique et culturel

Le territoire de la Communauté de communes présente une richesse patrimoniale. 29 monuments historiques et leur périmètre de protection sont recensés (6 monuments classés, 20 inscrits et 3 partiellement inscrits). Ils sont pour la plupart répartis le long des vallées de l'Orb, de la Mare et du Gravezon.

Les 6 sites naturels classés et inscrits recensés sur le territoire sont :

- L'Aven du mont Marcou, à Saint-Génies-de-Varensal (site classé) ;
- La Vallée et le lac du Salagou, le cirque de Mourèze et leurs abords, sur les communes de Brénas, Calencas-et-Levas et Pézènes-les-Mines (site classé) ;
- Le village de Boussagues et ses abords, la chapelle Saint-Vincent, à La Tour-sur-Orb (site inscrit) ;
- Les ruines du château et terrains voisins, à Pézènes-les-Mines (site inscrit) ;
- Le château de Cazilhac, au Bousquet-d'Orb (site inscrit) ;
- Le domaine de Coubillou, à Lamalou-les-Bains (site inscrit).



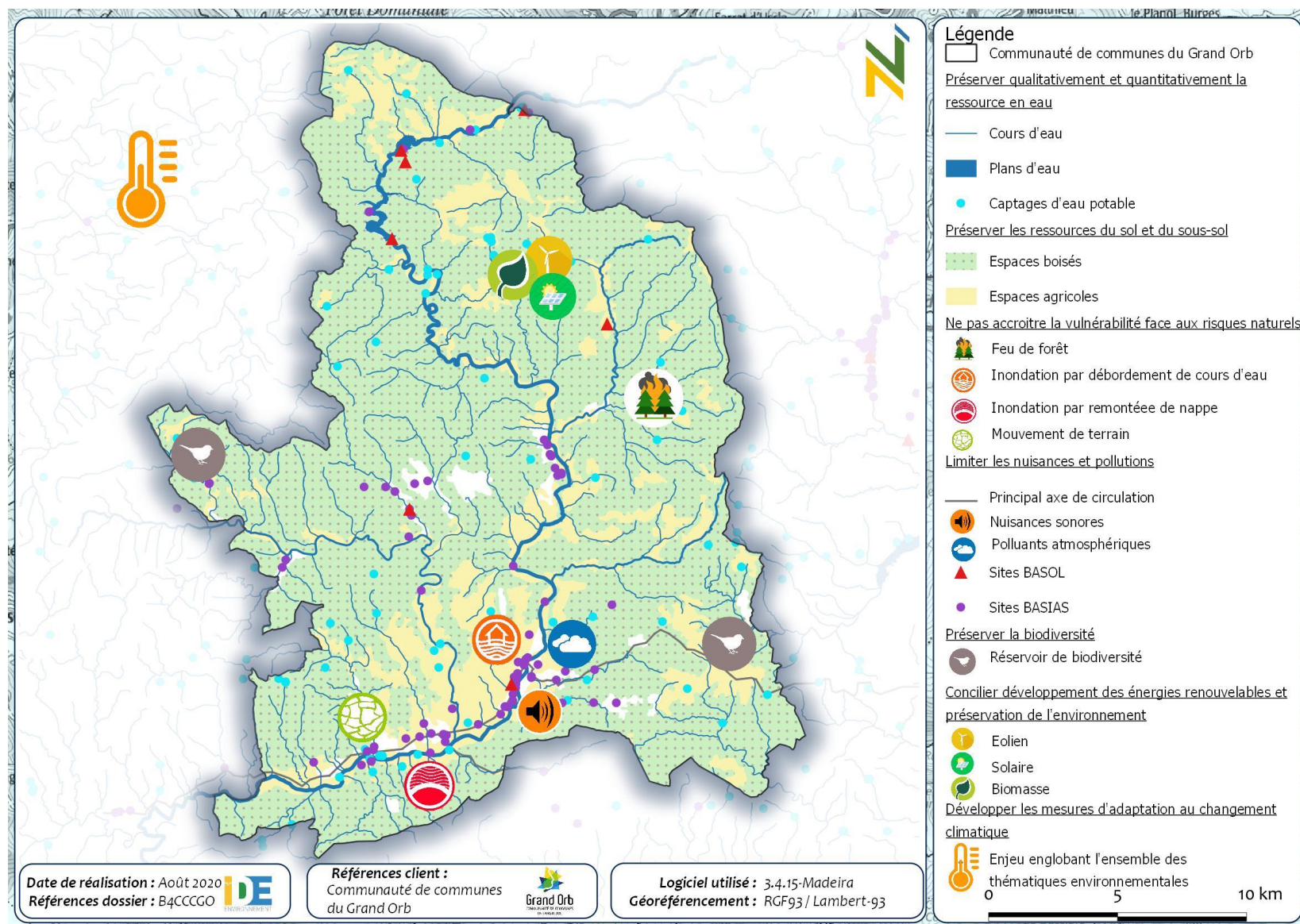
*Château de Pézènes-les-Mines
(Source : e territoire)*

Par ailleurs, une zone de présomption de prescription archéologique d'environ 600 ha est localisée sur la commune de Ceilhes-et-Rocozeles.

SYNTHESE DES ENJEUX

L'état initial de l'environnement a permis de mettre en évidence sept grands enjeux sur le territoire. Ils sont présentés dans le tableau suivant et hiérarchisés en fonction de leur niveau de priorité.

Enjeux environnementaux	
1	Préserver, valoriser et sensibiliser sur les milieux naturels perçus comme éléments fondateurs de l'identité paysagère et supports d'une diversité biologique remarquable.
1	Protéger et valoriser la ressource en eau du territoire (qualité et quantité).
1	Définir une politique de réduction des consommations d'énergie et promouvoir le développement d'énergies renouvelables locales (soleil, vent, bois) en lien avec les sensibilités environnementales et paysagères.
1	Prendre en compte les incidences des risques naturels, susceptibles de s'intensifier avec le réchauffement climatique, dans les projets de territoire.
2	Faire évoluer les orientations stratégiques d'urbanisation afin de modérer la consommation d'espace et limiter la concentration de sources de pollution et de nuisances sonores.
3	Préserver et valoriser le patrimoine paysager et culturel.
3	Poursuivre l'engagement pris en matière de gestion de déchets pour faire face à une augmentation de la production et s'adapter à l'évolution des comportements.



Carte de synthèse des enjeux environnementaux sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Orb



IDE Environnement

Bureau d'études et de conseils en Environnement

4, rue Jules Védrines – BP 94204

31031 TOULOUSE Cedex 04

Tél : 05 62 16 72 72 - Fax : 05 62 16 72 69